

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 20/12/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 20/12/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 20/12/2024
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20241216-2024DEC16_353-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

18

Séance Publique ordinaire du **16 décembre 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 6 décembre 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
Mme Sylvie COUDERC
M. Loïc DÉANGLES
Mme Laurianne DUCASSÉ
Mmes Françoise LACAPERRE

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à M. Pascal ANDRADA
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
Mmes Françoise LACAPERRE à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBBATO

Objet : Cathédrale Saint Gervais – Sécurisation des vitraux des baies n°14 et 15
Plan prévisionnel de financement – Demande de subventions

RAPPORTEUR : Christiane PREVITALI, Adjoint au Maire chargée de la voirie, des travaux et des cimetières

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2024, le conseil municipal a décidé de lancer diverses interventions à la cathédrale et de solliciter les subventions afférentes.

Concernant la sécurisation de la baie n°14, il a été demandé et autorisé un démarrage des travaux avant l'obtention des subventions.

Il s'agit désormais de mettre à jour le plan de financement comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
TRAVAUX		AIDES (en cours)		
Panneaux Vitrail	2 350,00 €	Etat : UDAP DRAC Notifié : EJ2104475114	5 831,20 €	(1) 35%
Echafaudages int / ext	12 228,00 €	Région : (2)	3 346,00 €	20%
Travaux compl. Vitraux	970,00 €	Département : (2)	3 011,00 €	18%
Travaux maçonnerie	1 180,00 €			
		Fonds Propres		
		Commune :	4 539,80 €	27%
TOTAL HT	16 728,00 €	TOTAL HT	16 728,00 €	100%

(1) : budget 14 578,00 €

(2) : budget 16 728,00 €

Il s'avère qu'en cours d'intervention sur la baie n°14, l'entreprise s'est rendue compte que la baie n°15 présente un danger grave et imminent.

En effet, le meneau de cette baie est éclaté et menace de chuter de plusieurs dizaines de mètres sur le public. Cette chute provoquerait également la perte du vitrail en place.

Des travaux de sécurisation des vitraux et du meneau s'avèrent indispensables pour la parfaite sécurisation de l'ensemble.

Une première étape de mise en sécurité doit être réalisée très rapidement.

Le plan de financement provisionnel est ainsi proposé :

DEPENSES		RECETTES		
TRAVAUX		AIDES (en cours)		
Panneaux vitrail	5 520,00 €	Etat : UDAP	8 773,00 €	40%
Échafaudages int / ext	12 628,00 €	Région :	4 386,00 €	20%
Étaiement provisoire du meneau sur toute sa hauteur	3 783,75 €	Département	3 948,00 €	18%
		Fonds Propres		
		Commune :	4 824,75 €	22%
TOTAL HT	21 931,75 €	TOTAL HT	21 931,75 €	100%

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- de valider les plans de financement prévisionnels pour les baies n°14 et n°15,

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes, auprès des divers financeurs, en particulier l'Etat, la Région et le Département.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 20/12/2024
ID : 032-213202088-20241216-2024DEC16_353-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Frank GOBBATO



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 20 DEC. 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 20 DEC. 2024